



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 23 Juin 2020

LA POSTE

DROIT DE RETRAIT LA POSTE JOUE LA RÉPRESSION

La Poste continue sa gestion désastreuse et inhumaine de la crise sanitaire.

En effet La Poste n'a pas pris ses responsabilités le 16 mars pour protéger les agents en termes de santé et de sécurité.

- ⊗ Pas de gel hydro alcoolique
- ⊗ Pas de masque
- ⊗ Pas de respect des gestes barrières

Dans ces conditions des agents ont fait valoir leur droit de retrait pour danger grave imminent.

Aujourd'hui La Poste sanctionne ces agents en transformant les jours où ceux-ci étaient en DROIT DE RETRAIT en ABSENCE IRRÉGULIÈRE.

**Les agents se voient amputer sur leurs salaires
des journées non travaillées
et certains ont juste un revenu minimum !**

La CGT a depuis le début averti la direction du Groupe La Poste sur le fait que les droits de retrait, en particulier dans cette période de crise sanitaire, étaient un outil au service des salariés pour se protéger lorsque que l'employeur n'assurait pas les conditions pour garantir la santé et la sécurité des agents.

Les agents qui ont été en droit de retrait doivent percevoir la totalité de leurs salaires.

Durant la période, La Poste a pris des décisions unilatérales comme la mise en place d'organisation de travail qui ne s'imposaient pas et qui ont mis à mal le service public postal :

- Pas de distribution de la presse tous les jours
- Fermeture des bureaux de Postes

La CGT a porté depuis le début de la crise, une organisation de travail prenant en compte les besoins essentiels de la population tout en assurant la santé et la sécurité des agents ainsi que celles des usagers.



La CGT met à disposition une requête pour les agents qui sont concernés par les retenues de salaires pour droit de retrait.



**LA CGT APPELLE LES POSTIÈRES ET LES POSTIERS À SE MOBILISER
AFIN DE FAIRE RESPECTER LEURS DROITS.**

Exemple pour requête

Nom et Prénom
Grade / Fonction
Bureau
Identifiant

Madame ou Monsieur le directeur d'établissement,

J'ai fait valoir mon droit de retrait pour mise en danger grave et imminent du
au

Je me vois amputer de mon salaire les jours où j'étais en droit de retrait.

Je conteste fermement votre décision qui intervient alors même qu'aucun jugement n'a été prononcé à l'encontre de l'exercice de mon droit de retrait.

Je vous rappelle qu'il n'incombe pas à l'employeur de juger de la légalité de l'exercice du droit de retrait et de ce fait, il ne peut ni sanctionner, ni faire de retenue sur salaire à un salarié ayant exercé son droit de retrait.

Je vous demande de revenir sur votre décision et d'annuler votre décision.

Je vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

A, le

Signature

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

**MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT**

Nom Prénom
Adresse
Code Postal Ville
(Facultatif) Téléphones → (persol) → pro
Grade/Classification Métier
Service/Bureau (nom et adresse)